

**Règlement intérieur de l'association de Familles Rurales**  
**Saint Clément de la Place**  
**2021-2022**

**Période d'activité :**

Les cours d'**éveil sportif** auront lieu le **mercredi de 17h à 18h** dans la salle Nicolas Touzaint.  
Les cours **arts du cirque** auront lieu le **mardi de 17h-18h et de 18h-19h** salle Nicolas Touzaint.  
Les cours de **pilates** auront lieu le **mercredi de 18h05 à 19h05 et de 20h15 à 21h15** dans la salle Nicolas Touzaint.  
Les cours de **fitness** auront lieu le **mercredi de 19h10 à 20h10** dans la salle Nicolas Touzaint.  
Les cours de **dessin peinture** auront lieu le **jeudi de 17h à 19h ou de 18h à 20h** dans le local Familles Rurales.  
Les cours de **gym douce** auront lieu le **lundi de 10h30 à 11h30** dans la salle Nicolas Touzaint.  
Les cours de **KinKô Dô** auront lieu le **mardi de 19h15 à 21 h15** salle Nicolas Touzaint

**Les cours ne seront pas dispensés pendant les vacances scolaires.**

**Certificat médical :**

Le certificat médical valable 3 ans est obligatoire pour toutes les activités autres que la peinture. En l'absence de ce certificat vous pouvez remplir un questionnaire de santé « QS – SPORT » délivré par l'association Familles Rurales de Saint Clément.

certifie avoir répondu NON à toutes les questions médicales

**Responsabilité / vol :**

- L'association souscrit à un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile mais ne couvre pas le
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations ou de vol des effets personnels.

**Tarif/modalité de règlement :**

- Le tarif est un forfait annuel pour une personne, sauf dans le cas de la peinture ou nous proposons une carte de 10 cours.
- Il est possible d'étaler le règlement de la cotisation en trois fois, octobre, novembre et décembre.
- L'adhésion à Familles Rurales pour l'année 2022 est obligatoire. Un chèque de 30 € est demandé à l'inscription et débité en janvier. Pour les familles adhérentes dans d'autres communes, joindre une copie de la carte.

**Remboursement :**

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année sauf en cas d'arrêt du cours ou de force majeure (déménagement, maladie longue durée, accident,...) sur présentation d'un justificatif. L'adhésion n'est pas remboursable.

**Droit à l'image / CNIL :**

• L'association peut être amenée à prendre des photos ou à filmer les adhérents lors des cours ou lors des manifestations pour sa propre publicité. Dans le cadre des activités de l'association Familles Rurales de Saint Clément de la Place,

• autorise l'association à publier et exploiter toutes les photographies ou images dans un but non lucratif.\*

• n'autorise pas l'association à publier et exploiter toutes les photographies ou images dans un but non lucratif.  
(dans ce cas nous fournir une photo pour vous identifier)

\* cocher la case souhaitée

• Toute information personnelle que l'adhérent transmettra à l'association est soumise aux dispositions de la loi n°78-17 Information et Libertés du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. A ce titre, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles.

**A fournir au moment de l'inscription :**

- Certificat médical (pour les activités sportives)
- Règlement intérieur signé
- Feuille d'autorisations parentales pour les enfants inscrits à l'éveil sportif et les arts du cirque.
- Règlement de la cotisation pour la saison 2021-2022 :
- Règlement de la carte d'adhésion à Familles Rurales pour l'année 2022
- Feuille adhésion à Familles Rurales
- Photo pour carte de 10 cours

Fait à ....., le ... .. / ... .. / ... ..

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Nom, prénom : .....